

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 19 avril 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

19 avril 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont  
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé  
M. Gaétan Beauclair, Yamachiche  
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule  
Mme Sylvie Noël, substitut de Louiseville  
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand  
M. François Gagnon, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
M. Francis Morel-Benoît, responsable des opérations

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 15 mars 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 mars 2018
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
  - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
  - 11.2 Contrats de déneigement
  - 11.3 Lien internet entre le réservoir de Saint-Édouard et la nouvelle répartitrice
  - 11.4 Mandat à Monsieur Luc Durand auprès d'Industrie Canada pour les fréquences radios
  - 11.5 Entente avec ELPC concernant l'installation d'antennes dans leur tour
  - 11.6 Emploi-Étudiant – Embauche d'un aide-opérateur
  - 11.7 Projet de télémétrie – Demande de permis de construction
12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
  - 13.1 Dépôt du rapport de proposition d'un nouveau mécanisme palliatif
  - 13.2 Application du mécanisme palliatif – 2017
  - 13.3 Nomination des vérificateurs externes pour l'année 2018
  - 13.4 Adoption du nouveau mécanisme palliatif
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2018-04-055

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU 15 MARS 2018:**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion régulière du 15 mars 2018 ;

**POUR CE MOTIF :**

2018-04-056

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 15 mars 2018 tel que rédigé.

**4. CORRESPONDANCES REÇUES**

**RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

**CORRESPONDANCE**

En date du 19 avril 2018

**A. MUNICIPALITÉS MEMBRES**

27 mars 2018

**Louiseville** – 2<sup>e</sup> versement des quotes-parts 2018

29 mars 2018

**Sainte-Angèle-de-Prémont** – 2<sup>e</sup> versement des quotes-parts 2018

3 avril 2018

**Maskinongé** – 2<sup>e</sup> versement des quotes-parts 2018

10 avril 2018

**Saint-Justin** – 2<sup>e</sup> versement des quotes-parts 2018

**B. AUTRES CORRESPONDANCES**

3 avril 2018

**Banque Manuvie** – Relevé des opérations au 31 mars 2018, Solde : 280 855,06 \$.

10 avril 2018

**Desjardins Sécurité Financière** – Rapport de placement du régime de retraite simplifié.

11 avril 2018

**Desjardins** – Lettre mentionnant que notre conseillère est maintenant Madame Vicky Gélinas.

2018-04-057

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

**5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Réunion régulière du 19 avril 2018**

**Fonds Administration**

Bell	Téléphone administration mars	267,26
Hydro-Québec	Électricité Bâtiment SE	1 792,78
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-21	558,72
Salaires au 22-03-2018	Employés et Conseil d'administration	3 320,21
Hydro-Québec	Électricité Compteur SJ	46,00
Hydro-Québec	Électricité Compteur SL	39,88
Hydro-Québec	Électricité Chambre 206	133,22
Salaires au 29-03-2018	Employés	2 673,95
Hydro-Québec	Électricité Chambre 102	27,64
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-04	234,87
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-02	2 324,66
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-01	305,37

Hydro-Québec	Électricité Chambre 104	5,13
Salaires au 05-04-2018	Employés	2 673,95
L'Union-Vie	Assurances collectives avril 2018	1 168,27
Bell Mobilité	Cellulaire avril 2018	93,63
Bell Mobilité	Pagelettes avril 2018	75,98
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-03	2 497,94
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA mars 2018	2 110,30
Receveur Général Canada	DAS mars 2018	2 693,65
Revenu Québec	DAS mars 2018	5 885,99
Salaires au 12-04-2018	Employés	2 673,95
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-22	160,41
Hydro-Québec	Électricité Bâtiment SA	3 465,12
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	4 754,82
Hydro-Québec	Électricité Puits SE-11/12	3 949,06
Hydro-Québec	Électricité Réservoir SE	28,82
Sogetel	Service téléphone BSA + Lien internet	208,05
Hydro-Québec	Électricité Compteur MK	37,71
		<b>44 207,34</b>

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 19 avril 2018 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 19 avril 2018 ;

2018-04-058

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 19 avril 2018 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

## **6. APPROBATION DES COMPTES**

### **COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 19 AVRIL 2018 FONDS ADMINISTRATION**

8417	I Scream Linux	Renouvellement du nom de domaine	21,85
8418	Pharmacie Chantale Gaboury	Papiers mouchoirs	10,33
8419	Garage RS Lessard	Déneigement - versement avril 2018	845,07
8420	AIE Informatique	Batterie et soutien technique pour le serveur	47,99
8421	Location C.D.A.	Boyau d'aspirateur et embouts	126,09
8422	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménager des bureaux	425,41
8423	I. Gagnon & fils	Quincaillerie diverse	602,51
8424	Entreprises Paul St-Yves	Déneigement - versement avril 2018	488,64
8425	Mun. Ste-Angèle-de-Prémont	Lampes de poche	282,66
8426	Dépanneur 350	Essence et diesel	500,12
8427	Réseau Environnement	Programme d'économie d'eau potable	316,18
8428	Plomberie Guillemette	Installation UV de la Résidence Lafleur	688,70
8429	Groupe Environex	Analyses de laboratoire	344,93
8430	Veolia Water Technologies	Lampes UV pour Résidence Lafleur	1 779,05
8431	Systèmes Hydrauliques Louiseville	Réparation d'un moteur électrique	141,01
8432	Toshiba Solution d'affaires	Photocopies	71,43
8433	Dicom Express	Frais de messagerie	70,15
8434	Morency, société d'avocats	Honoraires d'avocats	4 301,05
8435	F. Lacerte	Réparation de la porte de garage	381,09
			<b>11 444,26</b>

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 avril 2018.

---

Mario Paillé, trésorier

2018-04-059

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de onze mille quatre cent quarante-quatre et vingt-six (11 444,26 \$) pour l'administration.

## **7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 mars 2018 préparé en date du 11 avril 2018 ;

**POUR CE MOTIF :**

2018-04-060

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 mars 2018 préparé en date du 11 avril 2018.

## **8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 19 avril 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

## **9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **10. PLUVIOMÉTRIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 3 avril 2018 relativement à la pluviométrie.

## **11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

### **11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT**

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Le ressort de la porte de garage a cassé. Nous l'avons fait réparer par F. Lacerte.
- Hydro-Québec sont venu installer une antenne passive pour notre compteur du SA-23/24 afin d'améliorer la communication.
- Nous avons fait lubrifier un amortisseur du Sprinter puisqu'il faisait du bruit.
- Nous fait faire le changement d'huile et le nettoyage des freins du F-150 et ils ont fait une mise au point de la transmission puisqu'elle donnait des coups.
- Le débitmètre du SU-04 est commandé
- Nous avons remplacé la batterie du Back-Ups du serveur au BSE.
- Un groupe d'étudiants de l'UQAM vont venir le 7 mai.
- Nous avons fait réparer le moteur électrique de la pompe péristaltique du BSA.
- Les sondes de détection d'eau dans nos puits seront installées le 25 avril.
- Nous devons répondre avant le 23 avril au MDDELCC en rapport aux avis de non-conformité concernant nos adresses d'échantillonnage.
- Des variations de tension électrique cause des alarmes pour nos puits de Ste-Ursule. Hydro-Québec sont venu voir tenter de trouver le problème.

- Des pannes électriques ont causé des problèmes pour nos puits de Ste-Ursule et St-Édouard. Les filles ont utilisé les génératrices pour régler le problème.
- Le verglas a brisé plusieurs arbres dans nos chemins d'accès aux puits de Ste-Ursule et St-Édouard. Nous avons demandé à Muriel Thibodeau de venir couper les arbres.
- Nous avons fait emplir les réservoirs de diesel des génératrices.

## **11.2 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de déneigement des terrains de la Régie d'aqueduc de Grand Pré viennent à échéance au 30 avril 2018 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y aurait lieu de demander des soumissions sur invitation séparées pour les travaux de déneigement dans les secteurs de Ste-Ursule/St-Édouard et de Sainte-Angèle ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Paillé dépose aux membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré un projet de demande de soumission sur invitation pour chacun des secteurs mentionnés ;

### **POUR CES MOTIFS**

2018-04-061

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement que les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré autorisent Mario Paillé, secrétaire trésorier à demander des soumissions sur invitation séparées pour les travaux de déneigement dans les secteurs de Ste-Ursule/St-Édouard et de Sainte-Angèle, et ce pour une durée de trois ans.

**QUE** les soumissionnaires ont jusqu'au 16 mai 2018 à 11 h 00 pour déposer leur soumission.

**QUE** l'ouverture publique des soumissions se tiendra au bureau de la Régie le 16 mai 2018 à 11 h 00.

**QUE** Messieurs Mario Paillé, secrétaire-trésorier et Francis Morel-Benoit, responsable des opérations soient mandatés pour procéder à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de leur conformité.

## **11.3 LIEN INTERNET ENTRE LE RÉSERVOIR DE SAINT-ÉDOUARD ET LA NOUVELLE RÉPARTITRICE**

**CONSIDÉRANT QU'**un lien de fil internet dans un tuyau de PVC pourrait être installé entre le réservoir de Saint-Édouard et la nouvelle répartitrice ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'on pourrait profiter du fait qu'une tranchée devra être creusée pour l'installation du nouveau cabinet à côté de la tour de ELPC pour le projet de télémétrie pour en faire l'installation ;

### **POUR CES MOTIFS :**

2018-04-062

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu unanimement de procéder à l'installation d'un fil internet dans un tuyau de PVC entre le réservoir de Saint-Édouard et la nouvelle répartitrice.

## **11.4 MANDAT À MONSIEUR LUC DURAND AUPRÈS D'INDUSTRIE CANADA POUR LES FRÉQUENCES RADIOS**

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications dans l'assignation des fréquences radios pourraient être nécessaires pour le projet de remplacement et de reconfiguration du système de communication radio pour la télémétrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Luc Durand, ingénieur de la firme Origine a déjà monté le devis du projet et semble être la personne toute indiquée pour procéder aux modifications nécessaires des fréquences radios auprès d'Industrie Canada ;

**POUR CES MOTIFS :**

2018-04-063

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement de mandater Monsieur Luc Durand, ingénieur à représenter la Régie pour toutes démarches nécessaires auprès d'Industrie Canada relatives au projet de remplacement et de reconfiguration du système de communication radio pour la télémétrie.

**11.5 ENTENTE AVEC ELPC CONCERNAT L'INSTALLATION D'ANTENNES DANS LEUR TOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise 9195-5302 Québec inc. (ci-après nommée ELPC) possède une tour sur les terrains de la Régie à Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QU'**un contrat de location a été signé le 14 août 2014 entre la Régie et ELPC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie fournit l'électricité à ELPC en échange du service internet ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles antennes sont nécessaires pour le projet de remplacement et de reconfiguration du système de communication radio pour la télémétrie ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Marc-André Forest, président de ELPC a donné l'autorisation par courriel à la Régie, le 1<sup>er</sup> septembre 2017, de procéder à une étude de charge de la tour et d'y installer de nouvelles antennes ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Luc Durand, ingénieur de la firme Origine qui a été mandaté par la Régie pour monté le devis du projet a obtenu de ELPC une liste de nouvelles antennes qu'ils veulent installer dans leur tour ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a mandaté la firme Axnor pour procéder à une étude de charge de la tour de ELPC en fonction des nouvelles antennes projetées par la Régie et par ELPC ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de charge de la firme Axnor, dont les résultats ont été présentés à ELPC, confirme que la tour peut supporter les nouvelles antennes projetées ;

**CONSIDÉRANT QUE** ELPC n'ont toujours pas procédé au remplacement de leurs antennes dans la tour ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de charge réalisée ne tient pas compte des antennes actuelles de la tour ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie est en mode de réalisation de son projet et que les travaux débiteront bientôt ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a déjà défrayé les coûts d'une étude de charge de la tour dont ELPC bénéficie également ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie n'a pas l'intention de déboursier une somme supplémentaire si une nouvelle étude de charge s'avère nécessaire en raison de l'inaction de ELPC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie se décharge de toutes responsabilités pour tous bris ou dommages qui pourraient être causés à la tour parce que les nouvelles antennes de ELPC ne sont pas installées ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir l'entente entre ELPC et la Régie ;

**POUR CES MOTIFS :**

2018-04-064

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Gagnon et résolu unanimement de mandater Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie pour négocier et signer une nouvelle entente avec ELPC.

**11.6 EMPLOI-ÉTUDIANT – EMBAUCHE D’UN AIDE-OPÉRATEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations, pour l’embauche d’un étudiant à titre d’aide-opérateur afin de pallier au surplus de travail durant la période estivale avait été autorisée (Résolution 2018-02-028) ;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre candidats ont été rencontrés en entrevue ;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Barbara Paillé, Messieurs Francis-Morel-Benoit et Mario Paillé recommandent aux membres du conseil d’administration l’embauche d’un candidat;

**POUR CES MOTIFS :**

2018-04-065

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu que les membres du conseil d’administration autorisent l’embauche du candidat à titre d’aide-opérateur à compter du 5 juin 2018, pour une période de 12 semaines à raison de 35 heures par semaine au salaire de 16,50 \$ de l’heure.

**11.7 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la dalle de béton, l’installation du cabinet et le creusement de la tranchée pour le raccordement des antennes de la tour nécessite l’obtention d’un permis de construction auprès de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**POUR CE MOTIF :**

2018-04-066

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement que les membres du conseil d’administration de la Régie autorisent Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à faire la demande du permis de construction.

**12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ**

Aucun développement.

**13. VARIA**

**13.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE PROPOSITION D’UN NOUVEAU MÉCANISME PALLIATIF**

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de revoir la formule de calcul du mécanisme palliatif des municipalités qui dépassent leur débit de consommation réservé afin de l’adapter à la situation actuelle de la Régie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de la création d’une nouvelle formule de calcul du mécanisme palliatif a été accordé à la société de comptables professionnels agréés Mallette S.E.N.C.R.L. (Résolution 2018-02-033) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mallette S.E.N.C.R.L. ont présenté le 15 mars 2018 le rapport de proposition d’un nouveau mécanisme palliatif aux membres du conseil d’administration de la Régie ;

**POUR CES MOTIFS :**

2018-04-067

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Gaétan Beauclair et résolu unanimement que les membres du conseil d’administration acceptent le dépôt du rapport de proposition d’un nouveau mécanisme palliatif tel présenté par Malette S.E.N.C.R.L.

**13.2 APPLICATION DU MÉCANISME PALLIATIF - 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de l'année 2017 la consommation réelle de la municipalité d'Yamachiche a dépassé son débit réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale prévoit un mécanisme relatif à cette situation et qu'il y a lieu de l'appliquer et que la présente résolution inclut le texte de l'entente relatif à ce sujet ;

Calcul de la pénalité de surconsommation			
Article 9 de l'entente intermunicipale			
Mécanisme palliatif			
Lorsqu'au cours d'un exercice financier, la consommation réelle d'une municipalité excédera sa capacité maximum de consommation telle qu'établie à l'article 8, cette municipalité paiera à la régie les coûts de cet excédent de consommation qui seront calculés de la façon suivante:			
Dépenses annuelles en immobilisations à caractère intermunicipal	x	Excédent de consommation en (gallons ou mètres cube) par jour	
Total des capacités maximum de consommation en (gallons ou mètres cubes) par jour			
Pour déterminer l'excédent de consommation en (gallons ou mètres cube) par jour, on établira d'abord la consommation journalière moyenne de chaque mois de l'exercice financier, en divisant la consommation de chaque mois par le nombre de jours de ce mois. On retiendra ensuite la consommation journalière moyenne du mois où celle-ci aura été la plus élevée dans l'exercice financier, de laquelle on soustraira la capacité maximale de consommation par jour. Si le solde est positif, il constituera l'excédent de consommation par jour.			
La régie déduira ce paiement additionnel des paiements dus par les autres municipalités, et cela en proportion du volume d'eau que chacune n'a pas utilisé de sa capacité maximale de consommation par rapport au volume d'eau total non utilisé, par les municipalités qui ont consommé moins.			
Sera nulle et sans effet en cas d'incendie ou d'entretien majeur. La corporation municipale qui subira un tel événement, informera l'autre partie des faits, dans les trente (30) jours qui suivent.			

Dépenses annuelles en immobilisations à caractère intermunicipal	=	Paiement en capital et intérêts de la dette long terme de l'année en cause et des immobilisations à même le budget (1)	
Total des capacités maximum	=	Débits réservés (2)	
Excédent de consommation	=	Établi par la moyenne de consommation selon le bilan de consommation annuel en utilisant les semaines pour établir les moyennes mensuelles (3)	
(1) paiement en capital et intérêts de la dette long terme pour 2017 et immobilisations à même le budget			
Intérêts - NAT – REG. 11	2911831	0 \$	
Intérêts - NAT – REG. 9	2911841	9 312,50 \$	
Intérêts - REF. REG. 17	2919898	22 973,11 \$	
Capital - NAT – REG. 11	2911830	0 \$	
Capital - NAT – REG. 9	2911840	745 000,00 \$	



Capital – RÉG 17	2919897	94 300,00 \$	
Immobilisations budget	3100000	16 704,60 \$	
		888 290,21 \$	
(2) Débits réservés			
		GIPJ	%
St-Justin		148 000	3,7%
Ste-Ursule		270 000	6,7%
Maskinongé		466 000	11,6%
Louiseville		2 400 000	59,5%
Ste-Angèle		125 000	3,1%
St-Léon		125 000	3,1%
Yamachiche		500 000	12,4%
		4 034 000	100,0%
(3) Excédent de consommation		551 801	Qmax
Voir document joint		500 000	DR
		51 801	Excédent
Formule :			
888 290,21 \$	x	51 801	11 406,62 \$
4 034 000			
Voir tableau joint à la présente résolution pour le calcul de la répartition de la pénalité aux autres municipalités			

#### POUR CES MOTIFS

2018-04-068

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu que le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré autorise le secrétaire trésorier à faire parvenir à la municipalité d'Yamachiche une facture au montant de 11 406,62 \$ relative à l'application du mécanisme palliatif prévue à l'entente intermunicipale en cas de dépassement du débit réservé **ET** autorise le secrétaire trésorier à remettre aux autres municipalités membres de la Régie d'aqueduc de Grand Pré les sommes ainsi perçues de la municipalité d'Yamachiche selon les proportions établies au tableau joint à la présente résolution.

#### **13.3 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'ANNÉE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** Mallette CPA. ont déposé en date du 29 mars 2018 une prévision d'honoraires pour le mandat de vérification du rapport financier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 au montant de 6 325,00 \$ pour la vérification annuelle et des taux variant de 100,00 \$ à 300,00\$ de l'heure pour des travaux additionnels de comptabilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la vérification de ses livres, le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit, en vertu de l'article 966 du Code municipal, nommer un vérificateur externe ;

#### POUR CES MOTIFS :

2018-04-069

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Gagnon et résolu unanimement de nommer à titre de vérificateur externe la firme Mallette CPA pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 aux conditions contenues à la prévision des honoraires déposée en date du 29 mars 2018, à savoir : 6 325,00 \$ pour la vérification annuelle et des taux variant de 100,00 \$ à 300,00\$ de l'heure pour des travaux additionnels de comptabilité.

#### **13.4 ADOPTION DU NOUVEAU MÉCANISME PALLIATIF**

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues par membres du conseil d'administration sur ce sujet ;

**CONSIDÉRANT QUE** des membres du conseil d'administration ont besoin de plus de temps de réflexion et de consulter leur conseil municipal à ce sujet ;

**POUR CE MOTIF :**

2018-04-70

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de reporté ce point à une séance ultérieure.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**POUR CE MOTIF :**

2018-04-071

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 22 h 05.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire Trésorier

